

du 29/11/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille onze et le vingt neuf novembre à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Mr Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mme Sylvie CRUEIZE

Objet

Achat d'un ordinateur

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire Eric MALHERBE, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de changer l'ordinateur de la mairie étant donné que l'ordinateur actuel ne sera plus assez puissant avec le nouveau logiciel dont doit s'équiper obligatoirement la mairie.

Nota- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18/11/2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte d'acheter un ordinateur d'un montant maximum de 1000. € T.T.C.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cet achat

Pour extrait conforme au registre
Fait à Marchastel le 29/11/2011
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 29/11/2011 et publication ou notification le 29/11/2011